

SYNDICAT FRANÇAIS INDO-CHINOIS (1904-1906)

CHRONIQUE LOCALE
Le Syndicat français indochinois
Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1904)

Un groupe de capitaliste français a envoyé, vers la fin de l'année dernière, une mission d'ingénieurs pour prospecter certaines régions minières de l'Indo-Chine.

M. Capdeville ¹, ingénieur des Mines, le baron de Boddien et M. Touchaleaume, accompagnés d'un personnel spécialiste de prospecteur et munis d'instruments de sondage tout nouveaux se sont partagé les régions à visiter. Le Haut-Tonkin, une partie de l'Annam et du Laos (vallée de la Se Bang Hian) ont été visités par eux. Grâce à l'expérience de deux hommes aussi modestes que compétents, MM. Babou et Beauverie ², les travaux de la mission furent rendus relativement faciles. Ils sont, à l'heure actuelle, terminés.

Devant quitter le Haut-Tonkin, ceux qui furent, pendant six mois, les hôtes de notre colonie voulurent réunir quelques-uns de leurs camarades pour leur dire leur joie, des résultats entrevus et leur promettre prochain retour en Indo-Chine pour la mise en valeur des régions visitées.

Ce fut un plaisir pour nous que de trouver au milieu d'eux, dimanche, en ce dîner tout amical organisé dans les salons du Cercle, un vétéran de la Presse tonkinoise, notre confrère Levasseur, rédacteur en chef du *Courrier d'Haiphong*

Ce fut une joie pour tous les coloniaux présents que d'entendre ces hommes de travail affirmer la richesse de notre sous-sol indochinois et promettre la prochaine mise au jour de ces trésors inutilisés jusqu'ici.

Nous leur souhaitons bonne chance dans l'avenir, bon voyage dans le présent, et prompt retour parmi nous pour le plus grand profit de leur groupe et le plus grand bien de notre Indo-Chine. — A. R.

CHRONIQUE LOCALE
Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1904)

Départ. — MM. Capdeville, baron de Boddien et Touchaleaume, membres de la mission d'études du Syndicat français indo-chinois, ont quitté Hanoï ce matin pour rentrer en France via Hongkong.

Bon voyage et prompt retour !

¹ Joseph Édouard Capdeville (Sully, Saône-et-Loire, 1874-Paris, 1955) : ingénieur de l'École supérieure des mines de Paris. Administrateur délégué du Syndicat minier (1906-1907). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Syndicat_minier.pdf

² Édouard Beauverie : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne. Représentant de la Société métallurgique et minière de l'Indo-Chine :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Metetmin-Indochine.pdf

L'Industrie et les mines au Tonkin
(*Bulletin de la Société des ingénieurs coloniaux*, n° 34, 4^e trim. 1904)

[572] le Syndicat français indo-chinois, a également l'intention d'établir une exploitation d'étain dans la même région, c'est-à-dire à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Cao-Bang.

Le Syndicat français indo-chinois
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 septembre 1905)
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1905)

Il s'est formé, il y a déjà quelque temps, à Paris, un Syndicat français indo-chinois, 21, rue Joubert, qui se transforme aujourd'hui en société anonyme et qui a pris rapidement une très grande envergure.

C'est une association en participation, créée fin novembre 1903, au capital de 1.500.000 francs, dont l'objet est — avant tous autres — l'étude pour mise en valeur ou exploitation immédiate des gisements miniers d'Indo-Chine. Un premier apport de propriétés pour étain et charbon, ayant été fait au Syndicat dans ce but, il était nécessaire d'en envoyer vérifier la valeur, et d'assurer les premiers travaux éventuellement utiles ; il pouvait être également, à propos, pour ce domaine minier initial non complètement expertisé avant apport, de le modifier de suite, en le restreignant ou l'étendant à des surfaces reconnues sur place plus riches ; enfin de nouveaux gisements intéressants pouvaient aussi être assurés au Syndicat.

Ce sont les buts imposés à une mission, à la tête de laquelle a été placé M. Capdeville, ingénieur (E. S. M.), 33, avenue Mac-Mahon.

Comme personnel spécialisé pour les travaux, M. Capdeville avait emmené un maître mineur, un prospecteur, un mécanicien ; un mineur européen avec la main-d'oeuvre complémentaire prise sur place.

Comme outillage, outre les outils d'abattage et de mine pour une soixantaine de coolies, bâchées, forge, pompe, etc., de quoi faire les premiers sondages ; à Cet effet : 1° trois matériels Arrault à trépan de petit diamètre, permettaient d'échantillonner et tuber des terrains de faible dureté jusqu'à quelques dizaines de mètres de profondeur ; 2° une sondeuse à main Sullivan au diamant était destinée à remonter des carottes dans les roches dures jusqu'à une soixantaine de mètres en profondeur ; 3° une sondeuse à vapeur au diamant système Sullivan, avec deux chaudières au bois, démontables, pouvant fournir la vapeur pour 12 H P. sous 6 kilos, devait agir a demeure, comme la sondeuse à main, mais avec avancement plus rapide, et jusqu'à une centaine de mètres en profondeur ; en plus, on avait fait construire, pour le lavage des terres aurifères et stannifères échantillonnées, deux tables rocking, système Mactear-Pelatan. Enfin, on avait joint à ce qui précède, outre les instruments de topographie indispensables, ce que nécessite un laboratoire chimique assez complet pour analyser les échantillons à temps : ce laboratoire était installé à demeure à Hanoï dans les locaux du Syndicat.

Après l'examen qui a été fait par M. Capdeville, le domaine actuel du Syndicat, tous droits valables, est devenu le suivant.

Concession définitive (en cours d'obtention), « Chacha » pour le charbon : 6 périmètres, régions Dong-Trieu et de Yenbay ;

Pour pétrole. 1 périmètre., région Yenbay.

Pour fer : 2 périmètres, région Camlô (Annam).

Pour étain : 7 périmètres, région Caobang.

Pour or (alluvionnaire) : 7 périmètres, régions Caobang, d'Hagiang et Bac-Kan.

Pour or, et éventuellement, toutes les autres substances, sauf les combustibles : concession du bassin de la Sebangbien et ses affluents, Laos,

Enfin, M, Capdeville a rendu compte, par ailleurs, à ses mandants, du détail d'une autre concession pour or, de très grand intérêt, semble-t-il, que le Syndicat a obtenue au Laos.

De même il y a lieu de réserver ici la mention de certains gisements aurifères et stannifères intéressants pour le Syndicat qui sont en cours de négociations actuelles.

Espérons que toutes ces richesses latentes seront mises en valeur par les soins de la Société minière indo-chinoise.

Liste des 109 électeurs consulaires français
ANNÉE 1906

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 5 février 1906)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CCI_Haiphong_electeurs-1940.pdf

N°	Noms et prénoms	Siège	Représentants	Professions
98	Syndicat français indo-chinois	Cao-bang	Moreau	Mines.

Arrêté la présente liste électorale au nombre de cent neuf électeurs.
Haiphong, le 26 décembre 1905.

LE CHARBON AU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1906)

.....

Lignite

Gisements du fleuve Rouge

Le premier gisement de lignite signalé au Tonkin fut celui de Yenbay. — Cette découverte excita un vif intérêt à raison de la nature du charbon, gras et bitumineux, donnant du coke à la distillation, tout à fait analogue aux houilles grasses flambantes du Japon. On assigna d'abord à ce charbon l'âge rhétien mais les fossiles recueillis montrèrent qu'on était en présence d'un bassin lacustre d'âge tertiaire. — La formation est composée de grès et schistes charbonneux avec apparence de lentilles de charbon intercalées. Des travaux de reconnaissance par puits et galeries exécutés par M. Marty en 1892 à Bai-Duong, près de Yên-Bay, ont donné des résultats médiocres et furent noyés à la suite d'une forte crue du fleuve. Ils n'ont pas été repris.

En 1904 et 1905, le Syndicat français indo-chinois a entrepris l'exploration méthodique du bassin en pratiquant sur toute l'épaisseur des terrains susceptibles de contenir du charbon, soit d'environ 600 mètres, six sondages de 100 mètres de profondeur chacun. Convenablement espacés et exécutés normalement aux strates, lesquelles offrent un pendage à peu près constant à 45° au sud-ouest, les sondages ont été faits avec l'appareil Sullivan. Le résultat en a été négatif.

Dans l'état, on doit considérer, jusqu'à nouvel ordre, qu'il y a peu de chance de trouver dans le bassin de Yên-Bay des couches de charbon exploitables.

D'autres affleurements de charbon ont été l'objet d'une petite recherche récente à Ngoi-Hop. Il a semblé, là aussi, que l'on avait affaire à des petits amas lenticulaires.

Il existe tout le long du fleuve Rouge toute une série de petits bassins tertiaires, notamment à Lang-khé, près Trai-Hutt, à Trinh-Thuong, au-delà de Lao-Kay.

PROSPECTEUR

CERCLE DE CAO BANG

(*Revue coloniale*, août 1907, p. 541)

(*Annuaire général de l'Indochine*, 1908, p. 139)

Des demandes de recherches en périmètre réservé ont été faites dans les provinces de Bac Kan, de Hanoi, de Hai Duong, de Hung Yen et de Hoa Binh, mais c'est surtout le cercle de Cao Bang qui a attiré les investigations des sociétés minières.

Cette région, comme beaucoup de contrées de la zone montagneuse du Tonkin, est constituée de formations calcaires et schisteuses, avec d'assez nombreux pointements de porphyre, mais ce qui la distingue des autres, au point de vue de la richesse minière de son sous-sol, c'est l'existence du massif du Phia Ouac, situé à 50 kilomètres à l'ouest de Cao Bang et dont la composition géologique, riche en granulite, annonce l'existence de minerais d'or, d'argent, d'étain et de fer. Actuellement tout le massif est couvert de concessions et de périmètres de recherches dont le centre est marqué par un poteau indicateur. Leur nombre est si grand qu'un plaisant a pu dire « que le pays se reboisait avec des poteaux centres de périmètres ». La mine de Tinh Tôc (pierre-tombée), ancienne mine chinoise, est exploitée par un Français depuis 1899. Son rendement en étain, au moment où il n'était obtenu que par des moyens rudimentaires, c'est-à-dire jusqu'en 1905, atteignait deux tonnes de minerai par mois. — La mine de Beau Site, que les indigènes appellent Bo Sich [mine-étain], est entrée dans la période d'exploitation en 1903. L'étain s'y trouve mélangé au wolfram. Cette exploitation qui appartient à la « Société des Mines du Haut-Tonkin », donnait en 1905 de deux à quatre tonnes de minerai complexe par mois. — La mine de Ganymède qui donne les mêmes produits a été ouverte en juin 1905. — [La mine Marie, au village de Binh Duong, près de l'ancien poste de Tong Tinh, appartient au « Syndicat français indo-chinois ».](#) Elle donne plus de wolfram que les précédentes, mais manque un peu d'eau pour ses lavages. — Toutes ces concessions sont entre les mains de sociétés qui se sont décidées à faire des sacrifices pour amener l'eau dans leurs mines et y monter les machines perfectionnées qui ont manqué jusqu'en 1905.

REPRISE ET ABANDON DE LA MINE MARIE

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 20 février 1911)

Le Gouverneur général de l'Indochine, officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le décret du 25 février 1897, réglant le régime des Mines en Annam et au Tonkin ;

Vu l'arrêté du 13 février 1899, fixant les attributions des Services généraux et des Services locaux de l'Indochine et les rapports des ces Services entre eux ;

Vu le décret du 18 janvier 1905, portant organisation du Service et du personnel des Travaux publics de l'Indochine ;

Vu la demande en institution de propriété de mine « Marie » présentée à la résidence de Langson le 26 mars 1910, par M. Lebougneq ;

Vu la renonciation à cette demande faite par M. Lebougneq à la date du 8 décembre 1910 ;

Sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin, du directeur général des Travaux publics de l'Indochine et l'avis conforme du directeur général des Finances et de la Comptabilité,

Décide :

Article premier. — Il est donné acte à M. Lebougneq de sa renonciation à la demande en institution de propriété de mine « Marie » qu'il a présentée le 26 mars 1910, à la Résidence de Langson.

Art. 2. — Est autorisé le remboursement à M. Lebougneq de la somme de mille douze francs versée par lui au Trésor conformément aux prescriptions de l'article 27 du décret minier à l'occasion de la demande de propriété de mine « Marie ».

Art. 3. — Le Résident supérieur au Tonkin, le Directeur général des Finances et de la Comptabilité et le Directeur général des Travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision Hanoi, le 24 janvier 1911,

A. KLOBUKOWSKI.

Par le Gouverneur général :

Le résident supérieur p. i. au Tonkin, Simoni

L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Inspecteur des Travaux publics des Colonies, chargé des Jonctions de

Directeur général des Travaux publics,

de l'Indochine,

Constantin.

Le Gouverneur de 1re classe des colonies,

Directeur général des Douanes et Régies de l'Indochine, chargé de la Direction générale des Finances et de la Comptabilité de l'Indochine,

E. Picanon.
